



1458 - N'EST PAS PUNI CELUI QU'ON AURAIT CRU...

Le promoteur contre Simon, clerc, fils de Jean Simon, de Charny (-le Bachot) :

Simon est allé un dimanche dans la nuit, avec quatre complices, à la maison du prieur de Rhèges.

Ils ont mis la porte hors des gonds et ont pénétré dans la maison.

La servante du prieur s'est sauvée en chemise. Simon avoue qu'ils l'ont entraînée loin de la maison « d'un tret d'arc ».

Il résulte d'une condamnation à 20 sous d'amende prononcée contre frère Étienne Grasset, le prieur en question, que cette servante était sa concubine.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, de septembre 1457 à mai 1458, page 276



EXACTIONS EN TEMPS DE GUERRE 1637-1656

*Des troubles éclatent en France entre 1648 et 1653 pendant la régence d'Anne d'Autriche et la minorité de Louis XIV et le ministère du cardinal Mazarin. Les nobles n'acceptent plus leur exclusion du pouvoir au profit de commis d'origine roturière. La bourgeoisie et le peuple éprouvé par les mauvaises récoltes, sont exaspérés par l'accroissement de la pression fiscale qu'engendre la guerre contre l'Espagne débutée en 1635. Des régiments levés par les grands princes du royaume s'opposent à l'armée royale. **C'est la Fronde.***

Le nord de l'Aube est une zone de passage pour les différentes troupes amies ou ennemies. Toutes se livrent à des exactions.

Rhèges fut un des villages les plus éprouvés par la Fronde. Pendant près de vingt années, tous les régiments royaux ou ennemis qui ont traversé la Champagne y sont passés ou y ont séjourné.

Dès 1637, les habitants ont été obligés d'aliéner une grande partie de leurs biens pour payer la subsistance des troupes. Ils ont même dû vendre le luminaire et des fonds de l'église. Puis celle-ci a été pillée par les allemands.

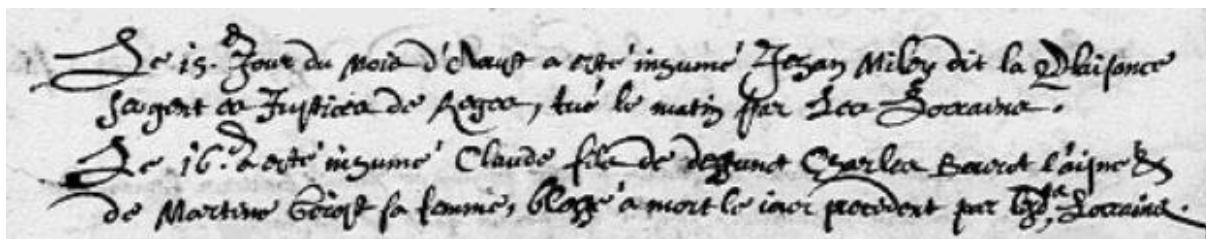
En 1639, les villageois ont dû contribuer fortement au logement de troupes.

En 1640, les marguilliers ont été emprisonnés à Troyes pour défaut de paiement de l'amortissement des dîmes. Ils se sont acquittés de cette dette en vendant le reste des possessions de leur église.

Trois régiments se sont succédé à Rhèges début 1650. Dans le même temps, une grêle épouvantable détruit les vignes, les prés et les chanvrières.

En 1651, quatre compagnies passent par le village dont un parti d'allemands qui pille tout. Les habitants s'enfuient à Pouan.

On constate le passage des lorrains dans les mortuaires de 1652 : Jehan MILOY inhumé le 15 août a été tué le matin, le lendemain on inhume le fils de Charles BOUROT l'aîné, Claude, blessé à mort la veille.



De nouveaux pillages, incendies et vols de bestiaux et chevaux sont perpétrés les années suivantes. Si bien qu'au début de 1653, tous les habitants ont déserté les lieux. De nouvelles troupes reviennent et ravagent les champs et les vignes. On compte 43 décès cette année-là, quand on n'en a pas plus de 20 ordinairement.

Si on observe les registres paroissiaux de cette époque, le nombre de naissances diminue. Très peu d'enfants sont nés entre 1652 et 1653. Ils sont tous morts dans la même année.

| Années | 1649 | 1650 | 1651 | 1652 | 1653 | 1654 | 1655 | 1656 | 1657 |
|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Naissances | 17 | 12 | 6 | 4 | 3 | 5 | 10 | 9 | 19 |
| Morts | 10 | 11 | 5 | 4 | 3 | 0 | 1 | 5 | 6 |

En 1654 deux armées passent encore à Rhèges, puis l'ennemi, qui achève de tout détruire. Le curé s'est réfugié au Bachot jusqu'en 1656.

Rédigé par : Véronique FREMIET MATTEI

Sources : Mémoires de la Société Académique de l'Aube Tome 57 Résumé de l'étude de Lucien MOREL

Registres paroissiaux AD Aube



CONSTRUCTION DANGEREUSE

Courrier aux autorités compétentes

« Monseigneur

Je me sens obligé de vous donner avis que le nommé Jacques Simonnot Maréchal a Reges Election de Troyes, département de Champagne se dispose a faire bâtir une forge vis-à-vis une mauvaise grange et un fumier qui y répond directement. Je ne doute point que votre religieuse attention de procurer le bien des paroisses situées dans votre département ne vous porte a empêcher la construction d'un pareil batiment. Vous savés, Monseigneur, que les incendies sont très fréquens et il est comme assuré qu'une forge ainsi placée produira les plus funestes effets, sur tout si lon considere que le did Simonnot a quatre ou cinq petits enfans qui seront continuellement autour de cette forge. Si une fois le feu venait à échaper plus de la moitié de la paroisse seroit incendiée de coté ou d'autre. Je lai représenté charitablement a ce particulier qui a un endroit séparé de tout autre batiment et propre a bâtir une forge, mais il n'a pas daigné m'écouter et comte aller son train incessamment. J'espère de votre bonté que vous voudrés bien pour l'utilité d'une paroisse dont vous êtes le Père, empecher la structure d'un batiment si dangereux et ordonner au Syndic de sy

opposer de votre part. Vous mettez la communauté hors de crainte, et je ne cesserai en mon particulier de prier le Seigneur pour la prospérité et la conservation de celui qui ne cherche que l'avantage des peuples que la divine providence lui a confiés.

*J'ai l'honneur d'être avec un profond respect et une reconnaissance anticipée,
Monseigneur*

A Reges ce 4 avril 1765

*Votre très humble
et très obéissant serviteur
Maury, Curé de Reges »*

Après vérification, un second courrier suit.

« Troyes le 26 mai 1765

Monseigneur

Le curé de Rhèges se plaint, dans la lettre qu'il a eu l'honneur de vous écrire, de ce que le nommé Jacques Simonnot Maréchal de cette Paroisse, veut faire construire une forge à portée d'une Grange couverte en paille.

*J'ai fait vérifier ce fait, et il est constant que l'on ne peut construire là cette forge, sans risquer de mettre le feu à la grange et à tout le village. On a déjà eu un exemple de pareil accident arrivé à Semoine, P^{se} voisine incendiée il y a quelques années par une forge. Ainsi il me paroît nécessaire de faire Défense audit Simonnot de faire construire sa forge dans le lieu qu'il se propose, à peine de d'amende ; Enjoindre au Syndic de la Paroisse de Rhèges d'y veiller, et au cas que led Simonnet eut déjà commencé à y travailler, autoriser led Syndic à la faire démolir sur le champ, aux frais du Simonnet, aux peines de la même amende
Je suis avec respect*

Monseigneur

*Votre très humble et
très obéissant serviteur »*

